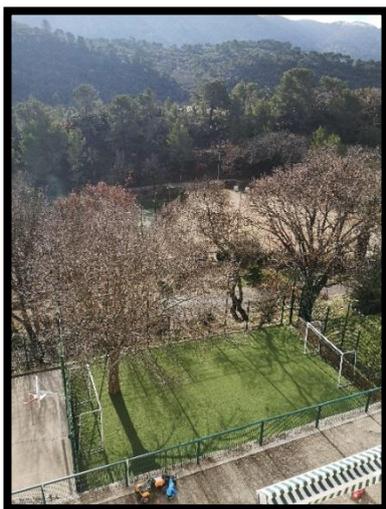


RENOUVELLEMENT DES MEMBRES



« Un parcours sportif et du gazon dans la cour de l'école,

Quels beaux projets mis en œuvre par les conseillers municipaux juniors ! »

Et nous les remercions vivement.

Le Maire et les Élus souhaitent organiser prochainement l'élection des nouveaux membres du Conseil Municipal Junior pour le mandat 2021-2023 !

Pour devenir conseiller, il faut :

- Avoir entre 7 et 15 ans
- Habiter la commune de Vauvenargues ou y être scolarisé(e)
 - Avoir l'accord signé de tes parents
- Vouloir améliorer ton environnement et avoir plein d'idées pour proposer des projets

Si tu es intéressé(e), soumet ta candidature en complétant la fiche jointe.

Si tu ne souhaites pas te présenter, **vote pour les candidats qui représentent le mieux tes idées en t'inscrivant sur la liste électorale.**

N'oublie pas de faire signer cette fiche à tes parents.
Des exemplaires sont également à ta disposition en mairie ou à l'école.

Pour toute question, veuillez contacter Mme Laurence ADELIN, 2^{ème} adjointe à l'enfance et la jeunesse, à l'adresse suivante : laurence.adeline@gmail.com

FICHE DE PRÉSENTATION

Le Conseil Municipal Junior (CMJ) de Vauvenargues résulte de la volonté de la commune d'associer les enfants et les jeunes à la vie du village. Il a été installé pour la 1^{ère} fois en 2015. Les restrictions liées à la crise sanitaire n'ont pas permis de le renouveler en 2020. En ce début d'année, le Conseil municipal souhaite que son « homologue » junior puisse être élu dès que possible. Son installation officielle sera l'occasion de réunir anciens et nouveaux conseillers municipaux junior pour remercier les Conseillers Municipaux Junior sortants. Leur engagement, ainsi que celui de leurs prédécesseurs, a permis de finaliser leurs projets : installation du gazon synthétique sur le stade de la cour de l'école et du parcours de santé en-dessous du parking Gouirand.

Cette démarche pédagogique contribue à la formation des jeunes citoyens en leur permettant de comprendre le fonctionnement de la démocratie au sein d'une collectivité, favorise l'exercice des droits des enfants en leur faisant prendre conscience de leurs responsabilités et de leurs devoirs, notamment celui de respecter les règles essentielles de la vie en société et permet d'animer le dialogue entre les adultes élus et les enfants. Elle est indépendante de toute influence politique, philosophique ou religieuse.

OBJECTIFS :

- Permettre aux jeunes de découvrir le fonctionnement des institutions, pratiquer le civisme et la citoyenneté, intégrer les valeurs républicaines ;
- Permettre aux jeunes de participer à la vie locale pour l'élaboration de projets collectifs, la préparation et la réalisation d'actions concrètes ;
- Recevoir les idées et initiatives de la part des enfants pour améliorer la vie au village,
- Permettre les échanges avec les élus et les agents municipaux ;
- Permettre à chacun et chacune de s'inscrire dans des espaces qui rendent possible la participation, le partage des idées et de renforcer des modes de participation dynamiques en associant la jeunesse à la construction de projets.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ :

- Être volontaire
- Être âgé de 7 à 15 ans
- Être habitant de Vauvenargues ou être inscrit à l'école de Vauvenargues
- Avoir une autorisation parentale

ORGANISATION DE L'ÉLECTION :

- Le CMJ est élu pour 2 ans, 15 sièges sont à pourvoir. La parité est recherchée.
- Le mode de scrutin est uninominal et secret. Les enfants de 7 à 15 ans habitant le village ou étant inscrits à l'école de Vauvenargues composent le corps électoral.

L'inscription sur la liste électorale est une démarche volontaire. L'autorisation parentale est également requise.

- L'élection est organisée en mairie et se déroule de la façon la plus réaliste possible, participant ainsi à l'éducation civique des futurs citoyens. La Mairie prépare les bulletins de vote, les urnes, les isolements.
- La mairie et l'école facilitent l'organisation de la campagne électorale (moyens matériels, diffusion des supports de campagne).

FONCTIONNEMENT :

- Le maire et/ou l'élu(e) délégué(e) à l'enfance et à la jeunesse éventuellement suppléé(e) par un(e) conseiller(ère) s'engagent à assurer une présence régulière auprès du CMJ. Un groupe de suivi est organisé auquel participent notamment les élus, le directeur d'école, la directrice générale des services. Ils bénéficient du secrétariat de la Mairie.
- Le CMJ dispose d'un budget de fonctionnement annuel et géré par l'élu(e) délégué(e) à l'enfance et à la jeunesse.
- Les projets du CMJ, seront présentés au Conseil municipal par l'élu(e) délégué(e) à l'enfance et à la jeunesse, et devront être approuvés par ses membres pour être financés et mis en œuvre.

DÉROULEMENT PRÉVISIONNEL DE L'ACTIVITÉ DU CONSEIL :

- En principe, trois fois par an, des conseils municipaux juniors ont lieu. Ces réunions sont publiques et se déroulent en présence du Maire et/ou de son représentant.
 - o Lors du premier Conseil, le Maire est présent et rappelle aux enfants et aux jeunes les engagements découlant de leur élection. Chaque conseiller s'inscrit dans une commission (par exemple : environnement et écologie, communication, animation, loisirs et sports,...).
 - o Lors du second Conseil, chaque commission expose les projets qu'elle souhaite voir mis en œuvre. Un vote s'ensuit et il permet d'officialiser les projets.
 - o Lors du troisième Conseil, les conseillers municipaux juniors font le bilan des actions menées à leur terme ou en cours de réalisation. Il permet de clôturer l'année.
- Les commissions de travail se réunissent selon les besoins en vue d'émettre des idées et de préparer des projets. Chaque commission est encadrée par un adulte issu du Conseil municipal de Vauvenargues.

LE RÔLE DE L'ECOLE :

- Cette initiative s'inscrit dans l'esprit de l'éducation morale et civique, en particulier de l'apprentissage du rôle du citoyen et de l'organisation des élections.
- L'école encourage les élèves à s'inscrire dans cette démarche citoyenne et donne l'opportunité aux candidats de préparer leur campagne en lien avec l'élu(e) délégué(e) à l'enfance et à la jeunesse.



Mairie de Vauvenargues

CONSEIL MUNICIPAL JUNIOR

Fiche à déposer à l'école ou à la mairie avant le 12 février 2021

INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Je soussigné(e)

Né(e) le demande à être inscrit(e) sur la liste électorale 2021 du Conseil Municipal Junior de Vauvenargues.

Je certifie habiter à Vauvenargues ou être élève à l'école de Vauvenargues.

Fait à Le

Signature

DÉPÔT DE CANDIDATURE

Je soussigné(e)

Né(e) le souhaite être candidat(e) lors de l'élection 2021 du Conseil municipal Junior de Vauvenargues.

Je certifie habiter à Vauvenargues ou être élève à l'école de Vauvenargues.

Fait à Le

Signature

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)

Représentant(e) légal (e) de :

Autorise mon enfant à demander son inscription sur la liste électorale 2021 du Conseil Municipal Junior de Vauvenargues.

Autorise mon enfant à être candidat(e) lors de l'élection 2021 du Conseil Municipal Junior de Vauvenargues.

Adresse mail de contact :@.....

Fait à Le

Signature